



PATRONAGE LAÏQUE de LAMBEZELLEC
4 rue du LANNOC
29200 BREST

Tél. : 02.98.03.05.02 Fax : 02.98.03.08.53
courriel : plambe@wanadoo.fr
site internet : www.plambe.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE L'A.L.S.H.

Le dossier d'inscription comprenant fiche de renseignements + fiche de liaison + certificat de non contagion, vaccin à jour, vie en collectivité + règlement intérieur doit être ramené au secrétariat avant l'arrivée de votre enfant.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté et votre enfant ne pourra être accueilli à l'A.L.S.H. tant que son dossier ne sera pas complet.

La cotisation au Patronage Laïque de Lambézellec est obligatoire chaque année et portée sur la première facture du mois de présence.

En cas de garde alternée, les parents doivent préciser à l'accueil l'adresse de facturation et les périodes concernées par chaque parent.

Le quotient familial est vérifié tous les mois et ajusté. Vous avez 15 jours après la date d'édition pour contester votre facture. Au-delà aucune modification ne sera apportée aux factures.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires d'accueil. Aucun enfant ne sera accepté après 9h30 le matin et 14h00 l'après-midi (fin de l'accueil).

La feuille d'inscription du mois est obligatoire, vous la trouverez au secrétariat du P.L.L. et auprès des animateurs. Les enfants non-inscrits préalablement pourront se voir refuser l'accueil à l'A.L.S.H. en fonction du taux d'encadrement à respecter.

Le règlement de la facture doit se faire avant le 25 du mois suivant. Après 3 rappels, votre enfant se verra refusé l'accueil de l'A.L.S.H. et votre dossier sera transmis à notre service de contentieux. En cas de difficultés financières, vous pouvez vous adresser au secrétariat ou à la directrice pour établir un échéancier ou pour connaître les aides complémentaires que vous pouvez obtenir.

Je soussigné Mme, Mr reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'A.L.S.H. et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :